

## Compte rendu du Conseil municipal du 13 décembre 2019 convoqué le 05/12/2019

**Présents** : M. Malhappe, C. Huet, E. Mascret, D. Chauvin. Bourrat, P. Maisonneuve, P. Quentin, S. Lamouille, L. Janvier, D Ferrandin, P. Avril, P. Boquet

**Absent** : Monsieur O. Barbey

Céline HUET est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 20/09/2019 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.

- 2) Monsieur le maire demande le rajout du point suivant à l'ordre du jour :

- **- Approbation d'actualisation des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA)**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le projet d'actualisation des statuts du SMICA, adopté à l'unanimité par le comité syndical le 23 septembre 2019.

Le syndicat a entériné un travail de réflexion sur la refonte de ses compétences et certains aspects de son fonctionnement institutionnel liés aux transferts passés et à venir des différentes compétences Eau potable (A), équipements sportifs (B) et transports scolaires (C). Ces transferts ont eu un impact sur l'organisation du syndicat.

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes du SMICA représentant plus de la moitié de la population totale ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Adopte** le projet d'actualisation des statuts du Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet

**Désigne** Délégué Titulaire Monsieur LAMOUILLE Stéphane

Délégué Suppléant Monsieur JANVIER Lionel

Pour siéger au SMICA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- 3) **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

La commission doit évaluer les charges transférées lors de la première année d'application et les années ultérieures, à chaque nouveau transfert de charges. Celui-ci intervient soit lors d'un transfert ou d'une restitution de compétence, soit lors d'une modification de l'intérêt communautaire. L'objectif global de la démarche consiste à obtenir une neutralité financière tant pour la commune qui transfère une compétence que pour la communauté qui l'assumera ensuite.

Aujourd'hui cette approbation concerne la révision de l'attribution de compensation de la commune de Serazereux au titre de l'assainissement collectif et de la commune de Brezolles au titre de la restitution de l'école maternelle et de sa restauration scolaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **- d'Approuver** le rapport de la CLETC

- 4) **Indemnités du Trésorier**

Durant l'année 2019, monsieur Chevallier Patrick Trésorier nous a accompagné pour mener au mieux l'exécution du budget communal.

Les indemnités sont calculées en appliquant un taux à la moyenne du total des dépenses d'investissement et de fonctionnement engagées par la commune sur les 3 dernières années.

L'indemnité s'élève à 389,94€ brut

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité

-d'accepter de verser à 100% les indemnités ainsi que de lui attribuer l'indemnité de confection du budget.

- 5) **Point financier 2019**

Monsieur le Maire fait état de la réunion de la Commission des finances le samedi 7 décembre et en présente les travaux au Conseil. L'exercice 2019 devrait dégager un excédent de fonctionnement d'environ 75 000 €.

D'autre part la Commission des finances a pris connaissance et approuvé la présentation d'une analyse financière portant sur l'ensemble du mandat qui s'achève soit sur la période 2014-2019. Il ressort de cette analyse une stabilité de nos dépenses et recettes de fonctionnement respectivement et en moyenne de 278 000 € et 327 000 € dégageant un excédent de fonctionnement moyen de 79 000 €. L'excédent de fonctionnement cumulé a progressé de 39% pour atteindre 564 000 €.

Nous avons investi sur la même période 954 000 € HT subventionnés à hauteur de 56%.

La dotation principale de l'État (DGF) a baissé de 35% et les impôts locaux ont été stables pour s'établir à une moyenne de 172 000 €.

Enfin notre capacité de désendettement est d'environ 4 années pour revenir à 3 en 2022.

*Pour information, on s'accorde à considérer que 7 ans est un maximum à ne pas dépasser.*

Le conseil prend acte de cette présentation.

## **6) Situation travaux rue Mathieu le Coz**

Les appels d'offre ont été effectués.

La commission s'est réunie et l'entreprise a été retenue.

Le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a adressé au Président du Conseil Départemental avec copie à Monsieur le Sous-Préfet concernant la remise en cause du versement d'une soulte en échange de la reprise par la commune de certaines routes départementales. Le versement de cette soulte représente l'autofinancement des travaux rue Mathieu Le Coz.

## **7) Situation travaux de la Mairie**

Les appels d'offre ont été effectués. La Commission se réunit le 19 décembre 2019 pour choisir l'entreprise.

## **8) Le point sur l'assainissement**

Madame MESQUITA Johanna de l'Agence de l'Eau du Bassin de Seine Normandie est venue le 12/11/2019 pour faire l'analyse des possibilités sur la commune concernant l'assainissement.

*Pour rappel, suite à enquête publique en 2004, le conseil municipal décidait de retenir l'assainissement individuel pour l'ensemble de la commune.*

Madame MESQUITA a pris connaissance des conclusions de 2004 à savoir :

- l'installation d'une station d'épuration sur la commune voisine
- l'installation de nombreuses pompes de relevage
- Installation possible que sur une partie du village
- coût deux fois plus élevé que l'assainissement non collectif

Aussi, Madame Mesquita expose qu'à son avis, les conclusions de 2004 restent les mêmes aujourd'hui et qu'une nouvelle étude ne lui paraît pas opportune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 42 foyers de Gilles (suite à la campagne de contrôle de fonctionnement) ont reçu un courrier émanant du SPANC les informant que leur système d'assainissement a été classé « non conforme » et doit être obligatoirement réhabilité comme le prévoit la loi sur l'Eau du 30/12/2006. Dans ce même courrier une subvention de 6000 € est proposée.

## **9) –Vœux de la municipalité**

Le dimanche 05 Janvier 2020 à 11h dans la cour de l'école auront lieu les vœux du Maire.

Comme chaque année, les bébés, les nouveaux arrivants, les médaillés du travail seront mis à l'honneur. Également, la personnalité de l'année 2019 sera révélée.

## **Questions diverses :**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les jours de collecte des ordures ménagères, emballages, papiers et verre vont changer :

- les ordures ménagères seront collectées chaque semaine le jeudi matin
- les emballages et papiers seront collectés **toutes les deux semaines** le jeudi après midi

- les verres seront toujours collectés le lundi matin toutes les 6 semaines.

Prochainement, les calendriers de collecte seront distribués dans vos boîtes aux lettres, il est impératif de prendre connaissance de tous ces éléments ainsi que des consignes de tri notamment ce qu'il faut mettre dans la poubelle jaune.

**Tout ce qui n'est pas autorisé dans la poubelle jaune doit aller dans la poubelle marron,** hormis le verre qui a une poubelle spécifique. Le respect de ces consignes est très important pour le respect de l'environnement et la maîtrise financière de ce service.

**Les calendriers sont à conserver comme aide-mémoire indispensable.**

#### **Tour de table :**

Notre secrétaire de Mairie, Sophie Apruzzese demande à prendre la parole pour annoncer sa décision de quitter ses fonctions sur la commune de Gilles aux environs du 15 mars 2020. En effet, elle souhaite faire évoluer sa carrière en prenant de nouvelles responsabilités. Le conseil municipal comprend cette décision mais regrette unanimement son départ.

#### **D. Ferrandin**

- regrette la présence d'herbe sur les trottoirs de la grande Rue et rue Neuve.

Bien que ce constat ne soit pas partagé par Tous, le Maire fera un communiqué sur le site de la commune pour demander aux riverains d'effectuer l'entretien des pieds de murs de leur propriété. Le Maire rappelle par ailleurs l'interdiction légale d'utiliser des produits de traitement.

#### **S. Lamouille**

- a repris la présidence de l'association Vo Vietnam. Le Maire félicite Stéphane et son épouse pour leur engagement.

#### **L. Janvier :**

- La route de Gilles menant au Mesnil Simon est très abîmée et devient dangereuse.

- demande que les agriculteurs soient vigilants quant à l'état des routes suite à leur passage (mottes de terre laissées sur la route).

Monsieur le Maire propose de contacter les agriculteurs concernés pour trouver un compromis entre les contraintes de leur métier et une amélioration de la sécurité liée à l'état des routes.

#### **P. Maisonneuve :**

-expose que la circulation des piétons route de Bréval est dangereuse. Une réflexion sera engagée à ce sujet lors du prochain mandat. En attendant il est suggéré de rendre notamment les enfants plus visibles par le port de vêtements fluorescents.

- se réjouit de voir la commune bien décorée en cette période de fêtes.

#### **E. Mascret :**

- rappelle que les horaires d'ouverture de l'Auberge Gilloise ont changé depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019 ; le site internet et le journal de la commune rappellent ces nouveaux horaires.

- incite les Gillois à s'abonner au site communal, c'est facile, c'est gratuit et cela permet à chacun d'être informé en temps réel de ce qui se passe sur notre commune.

#### **C. Huet**

-fait le compte rendu de la dernière réunion du syndicat scolaire.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 22H25